



## TROPHEE DE LA CUILLEREE D'OR 2019

### REGLEMENT

#### ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association La Cuillère d'Or sise au 13 rue de la Barre Nouvelle, 93170 Bagnolet, organise le Trophée de la Cuillerée d'Or dont la finale se tiendra à Villejuif le VENDREDI 25 OCTOBRE 2019.

#### ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION ET INSCRIPTION AU TROPHEE

- **2.1 Conditions d'Inscription**

Ce concours est réservé aux fillettes.

Chaque candidate devra être personnellement assurée en responsabilité civile et avoir les autorisations de participation au concours par leurs tuteurs légaux.

Il présente 2 catégories de compétitrices :

- 8-10 ans
- 11-14 ans

- **2.2 Données des Participantes**

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participantes ou leurs responsables légaux disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'association organisatrice pendant la durée du trophée.

- **2.3 Dossier d'inscription**

Les éléments du dossier d'inscription sont :

- Bulletin d'inscription daté et signé par les responsables légaux et l'enfant
- Coordonnées complètes de l'enfant et des responsables légaux et attestation d'assurance
- Nom de la recette
- Bon d'économat
- Fiche technique de progression
- Photo du dessert en entier, format photo 10cmx15cm de bonne qualité couleur
- Justification de la recette



### ARTICLE 3 : SELECTION DES CANDIDATES

Le Comité d'organisation se réunira afin de sélectionner un thème pour le concours et sélectionnera les 4 finalistes de chaque catégorie sur l'appréciation du dossier technique.

Le dossier doit être complété et envoyé par courrier **avant le 30 JUIN 2019**, cachet de la poste faisant foi, à **Marie SAUCE BOURREAU 13, rue de la Barre Nouvelle 93170 Bagnolet.**

Tout dossier incomplet sera rejeté.

La recette doit être détaillée et explicite.

Les bons d'économat doivent être précis et la photo de présentation de bonne qualité.

### ARTICLE 4 : DEROULE DE LA FINALE

- **4.1 Epreuve**

Chaque candidate dispose de 2h00 pour réaliser

1 gâteau pour 6 personnes sur le thème anniversaire pour les 10 ans de la Cuillère d'Or

Chaque candidate devra remettre son poste de travail dans l'état d'origine dès la fin de l'épreuve

- **4.2 Thème**

Le Thème 2019 du Trophée de la Cuillerée d'Or est : **Anniversaire**

- **4.3 Attribution des postes et ordre de passage**

Pour chaque candidate l'attribution du poste de travail sera faite par tirage au sort

A l'instar de l'attribution des postes de travail, l'ordre de passage des candidates est déterminé par tirage au sort.

- **4.4 Matériel autorisé**

Les candidates sont autorisées à apporter tout matériel et petit outillage complémentaire qu'elles jugeront indispensables à la réussite de leur recette.

Les produits nécessaires à la réalisation de la recette imposée par le thème du concours devront être apportés par les candidates, sachant qu'un kit «Pâtisserie» sera mis également à la disposition par le partenaire matériel, le détail sera communiqué à chaque finaliste.

- **4.5 : Matières utilisées**

Les matières utilisées devront être comestibles, toutes matières non alimentaires sont interdites.



## ARTICLE 5 : JURY ET NOTATION

### • 5.1 Jury

Le jury est constitué par catégorie de :

- 1 président
- 1 commissaire
- 3 jurés «technique»
- 5 jurés « dégustation »

Tous les membres sont des professionnels reconnus : Meilleurs Ouvriers de France, Chefs étoilés, Journalistes spécialisés, Présidents d'Associations Gastronomiques.

Les décisions du jury sont sans appel. Le Président du jury et la Fondatrice du concours ont tous pouvoirs pour statuer sur quelque problème que ce soit.

### • 5.2 Barème de notation

Chaque candidate sera jugée sur les critères suivants :

#### 1. Technique

Technicité du travail	20 pts
Respect du Thème Imposé	5 pts
Valorisation des produits	10 pts
Respect de la fiche technique	5 pts
Comportement candidat	10 pts

**TOTAL 50 pts**

#### 2. Dégustation

Respect du thème	10 pts
Goût (harmonie)	20 pts
Présentation	10 pts
Mariage des ingrédients	5 pts
Originalité de la recette, créativité	5 pts
<b>TOTAL</b>	<b>50 pts</b>

## ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DES PRIX

Les décisions du jury sont sans appel. En cas d'ex aequo c'est la voix des présidents du jury qui tranchera.

La remise des prix aura lieu *le VENDREDI 25 OCTOBRE 2019 à 17h30 sur le Festival BON* en présence des membres du jury, du comité organisateur, de personnalités des métiers de bouche.

Chaque candidate se verra remettre par l'organisation, des tabliers pour l'épreuve technique et des vestes pour la cérémonie de remise des prix. Chaque candidate devra avoir les cheveux attachés.



### Prix attribués

Première lauréate de chaque catégorie

- 1 Trophée Cuillerée d'Or
  - 1 Diplôme
  - 1 Week-end pour 4 personnes dans un Parc d'Attraction
  - 1 cours de Pâtisserie d'une journée
  - des ouvrages sur la cuisine et la pâtisserie
- Cadeaux des différents partenaires

Seconde ; Troisième et 4<sup>ème</sup> lauréate de chaque catégorie

- 1 Diplôme
  - 2 pass d'une journée dans un parc d'attraction
  - des ouvrages sur la cuisine et la pâtisserie
- Cadeaux des différents partenaires

### **ARTICLE 7 : RESPONSABILITES**

Le comité d'organisation du concours n'est en rien responsable des incidents, accidents ou malversations commis directement ou indirectement par les candidates.

Le comité organisateur décline toute responsabilité lors des divers déplacements liés au fait de participer au concours.

Les candidates ne pourront pas s'opposer à l'exploitation de leurs noms, de leurs recettes et de toute image photo ou vidéo prise dans le cadre du concours de la Cuillerée d'Or.

Le cas échéant elles devront aviser le comité organisateur d'une exploitation médiatique ou publicitaire réalisée par des fournisseurs autres que les partenaires officiels, ou toutes personnes mandatées par l'organisation, pour autorisation éventuelle.

### **ARTICLE 8 : DIVERS**

#### • **8.1 Prise en charge des candidates**

Les organisateurs prendront en charge les frais de déplacement et d'hébergement des candidates si besoin à hauteur de 120 euros maximum.

#### • **8.2 Droit à l'image**

En participant au Trophée de la Cuillerée d'Or chaque participante cède gracieusement à l'association organisatrice le droit d'utiliser son image, son nom et sa recette ainsi qu'à toute image photo ou vidéo prise dans le cadre du trophée. De plus chaque candidate devra aviser l'association organisatrice dans l'hypothèse où des exploitations médiatiques ou publicitaires seraient effectuées par des fournisseurs autres que les partenaires officiels, ou toute personne mandatée par l'association organisatrice pour autorisation éventuelle.



**BULLETIN D'INSCRIPTION LA CUILLEREE d'OR 2019**

**A retourner au plus tard le 30 JUIN 2019**

**CATEGORIE : 8/10 ans    11/14 ans**

*(rayer la mention inutile)*

**Nom :**

**Prénom :**

**Date de Naissance :**

**Adresse personnelle :**

**Tél :**

**E-mail :**

**Nom et Prénoms des responsables légaux :**

**Téléphone :**

**Mail :**

**Je, soussignée \_\_\_\_\_, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et accepte les condition du règlement du Trophée la Cuillerée d'Or.**

**Fait à :**

**Le**

**Signature :**



**RECETTES ET JUSTIFICATIONS**  
**CATEGORIE : 8/10 ans    11/14 ans**  
*(rayer la mention inutile)*

**Nom de la candidate :**

**Nom du Gâteau :**

**Justification de la recette :**



## FICHE TECHNIQUE DE PROGRESSION LA CUILLEREE D'OR

**CATEGORIE :**      **8/10 ans**      **11/14 ans**

*(rayer la mention inutile)*

*Joindre une photo du plat*

**Nom de la candidate :**

**Descriptif de progression :**



## BON D'ECONOMAT LA CUILLEREE D'OR

CATEGORIE : 8/10 ans    11/14 ans (*razer la mention inutile*)

**Nom de la candidate :**

**Nom du Gâteau :**